

# - TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAU

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20211216-D\_178\_2021-DE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°2021-178

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

### Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 80  
Suppléants présents : 5  
Pouvoirs : 14

### Date de convocation :

10/12/2021

### Date d'affichage :

20/12/2021

Votants :	99	Pour :	99	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

### Délégués titulaires présents (80) :

ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBEY Olivier ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : BRIDE Régis ; GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; MAURON Francine ; PAPONNET Sophie.

Excusés (11) : ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CHAMOUTON Patrick (représenté par BRIDE Régis) ; CORAZZINI Sylvie (représentée par PAPONNET Sophie) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Excusés ayant donné pouvoir (14) : BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à PANISSET Marilynne ; BOURGEOIS Josette à CHATOT Patrick ; CATTET Jean-Luc à PERRIN Alexandre ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FAVIER Jean-Louis à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GERMAIN Christophe à LONG Grégoire ; GUILLOT Evelyne à BELPERRON Pierre Rémy ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PIETRIGA Guy à GIROD Franck ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline.

Absents (11) : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; VIAL Jacques.

Secrétaire de séance : BENIER ROLLET Claude

**Objet : BIODIVERSITÉ - Poursuite de l'animation du site « Petite Montagne du Jura » en 2022 et 2023**

Rapporteur : GIROD Franck

**Le RAPPORTEUR,**

### EXPOSE

La politique Natura 2000, l'Europe a fédéré un réseau de sites remarquables du point de vue écologique, dont l'objectif est de préserver ou de rétablir le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire visés par les directives européennes « Oiseaux » (1979 et 2009) et « Habitats-faune-flore » (1992 et 1997).

Le territoire de Terre d'Emeraude Communauté est concerné, en totalité ou en partie, par 5 sites Natura 2000. La communauté de communes a été désignée pour animer le Document d'Objectifs (DOCOB) du site FR 4301334/FR 4312013 « Petite Montagne du Jura » par le comité de pilotage du 28 janvier 2020.

Un cahier des charges relatif à la mise en œuvre du DOCOB et à l'animation du site définit les obligations de la structure animatrice, dont l'action s'organise autour des axes de travail suivants :

- Gestion des habitats et espèces : recensement des contractants potentiels, assistance aux demandeurs de contrats (mesures agro-environnementales, contrats Natura 2000 forestiers ou non agricoles-non forestiers, charte Natura 2000), suivi des actions, accompagnement technique, recherche de convergence et de cohérence avec d'autres dispositifs ;
- Porter à connaissance des enjeux écologiques du site : information des porteurs de projets et de l'Etat (service instructeur) dans le cadre du dispositif d'évaluation d'incidences Natura 2000, veille relative aux projets pouvant avoir un impact sur le site ;
- Amélioration des connaissances scientifiques et techniques : lancement et suivi d'études scientifiques, encadrement de stages et de projets tutorés, réalisation de suivis naturalistes ;
- Information, communication, sensibilisation : élaboration et diffusion de supports d'information, organisation d'animations, concertation avec les acteurs locaux ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site : coordination de la gouvernance (comité de pilotage), veille sur la prise en compte des objectifs du DOCUMENT OB, actualisation du DOCOB, rédaction du bilan annuel d'activité, demandes de subvention.

Le service Natura 2000 de Terre d'Emeraude Communauté est actuellement composé d'un responsable coordonnateur et de trois chargés de mission (2,6 ETP). Les dépenses liées à l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » comprennent la rémunération des agents et des stagiaires, les frais professionnels, les prestations extérieures et les coûts indirects (location du véhicule de service, carburant, achat de matériel, formation des agents, frais de structure, etc.). Dans le cadre du Programme de Développement Rural en cours, le financement de l'animation est pris en charge à 100%

par l'Europe (FEADER 63%) et l'Etat (37%) et plafonné à 120 000 € pour le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

Les actions en faveur de l'environnement sont stratégiques pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager du territoire de Terre d'Émeraude Communauté, conformément à sa compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » s'inscrit dans ce cadre.

La Direction Départementale des Territoires du Jura demande de déposer les dossiers 2022 et 2023 simultanément en raison de l'engagement des crédits sur la programmation actuelle, sachant que la participation de l'Europe et de l'Etat pour le financement de l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » en 2022 et en 2023, s'établit selon le plan de financement prévisionnel suivant :

#### **Année 2022**

<b>DEPENSES prévisionnelles</b>		<b>RECETTES prévisionnelles</b>	
Prestations	120 000 €	Subvention Europe (63%)	75 600 €
Rémunérations		Subvention Etat (37%)	44 400 €
Frais professionnels			
Coûts indirects			
<b>Total</b>	<b>120 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>120 000 €</b>

#### **Année 2023**

<b>DEPENSES prévisionnelles</b>		<b>RECETTES prévisionnelles</b>	
Prestations	120 000 €	Subvention Europe (63%)	75 600 €
Rémunérations		Subvention Etat (37%)	44 400 €
Frais professionnels			
Coûts indirects			
<b>Total</b>	<b>120 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>120 000 €</b>

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021 a émis unavis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

**De POURSUIVRE** en 2022 et en 2023 l'animation menée sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »,

**D'APPROUVER** les budgets prévisionnels relatifs à l'animation 2022 et à l'animation 2023 du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » pour un montant de 120 000 euros par an et les plans de financement correspondants,

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2022 et au budget 2023,

**De SOLLICITER** auprès des partenaires financiers, Europe et Etat, les aides financières à leur taux maximal,

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 039-200090579-20211216-D\_178\_2021-DE


Berger  
Levrault

**De CHARGER** Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD, et le délégué communautaire 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

